

DEC201017DR16

**Décision portant nomination de Mme Christine Sidobre aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 9220 intitulée « Ecologie marine tropicale des Océans Pacifique et Indien (ENTROPIE) »****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC193223DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 9220 intitulée « Ecologie marine tropicale des Océans Pacifique et Indien (ENTROPIE) » et nommant M. Matthieu Le Corre en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Christine Sidobre a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INRA du 10 juin au 3 juillet 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Christine Sidobre, *Assistante Ingénieure*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 9220 intitulée « Ecologie marine tropicale des Océans Pacifique et Indien (ENTROPIE) », à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020.

Mme Christine Sidobre exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christine Sidobre est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mai 2020

Le directeur de l'unité - Matthieu Le Corre

Visa du délégué régional du CNRS

Visa des partenaires (si nécessaire)

